

Présentation du CCAS

Le CCAS (Centre communal d'action sociale) est un établissement public administratif, dont le maire est le président, dès son élection.

Le conseil d'administration

Il est dirigé par un conseil d'administration composé, en plus du maire, de 6 élus municipaux et 6 représentants associatifs :

- Madame LAMIR Magali Adjointe au Maire aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS
- Madame DESPIERRE Catherine Adjointe au Maire chargée du handicap et de l'accessibilité
- Madame MENEZ Michèle Conseillère municipale déléguée aux seniors
- Madame LACAUSTE Chantal Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales
- Madame NOVEL Odile Conseillère municipale
- Monsieur ORSINI Jean-Charles Conseiller Municipal
- Madame HAMEURY Marie-Anne Représentante de l'UDAF
- Monsieur LEGAY Lucien Représentant des associations de personnes âgées
- Monsieur CHAUVEAU Jean-Marc Représentant des associations de personnes handicapées
- Madame HAMEL Claude Représentant des associations d'insertion
- Madame DESRUES Martine Personne qualifiée, membre de l'UNAFAM
- Madame CAMBRON Michèle Personne qualifiée, membre de la Croix-Rouge

Ce conseil d'administration se réunit 5 à 6 fois par an et administre les affaires du CCAS.

La commission permanente d'aides financières

- Elle est composée de la moitié des administrateurs du CCAS, élus et membres associatifs, à parité égale.
- Elle se réunit une fois par mois et examine les demandes d'aides financières présentées par les travailleurs sociaux du CCAS ou de toute autre partenaire social.
- Les décisions sont communiquées aux personnes par courrier.

Les missions du CCAS de Vélizy-Villacoublay

Le CCAS exerce les missions suivantes :

- Instruction des demandes d'aides sociales légales (aide sociale à l'hébergement, demandes auprès de la MDPH, domiciliation, scolarisation à domicile, regroupement familial...)
- Accompagnement des personnes en procédure d'expulsion
- Instruction des demandes de Pass Navigo améthyste
- Accompagnement social et budgétaire par les travailleurs sociaux du CCAS
- Délivrance d'aides financières facultatives
- Gestion des demandes d'accès à l'épicerie solidaire
- Accompagnement des familles par la conseillère en économie sociale et familiale
- Fourniture de services aux Véliziens : portage de repas à domicile, téléassistance, voyage ANCV, sorties culturelles

Le budget du CCAS

Exercice 2019

- [Rapport d'orientation budgétaire 2019](#)
- [Présentation du budget](#)
- [Délibération BP 2019](#)

Exercice 2018

- [Rapport d'orientation budgétaire 2018](#)
- [Présentation du budget](#)
- [Délibération BP 2018](#)
- [Présentation du Compte administratif 2018](#)
- [La délibération CA 2018](#)

Exercice 2017

- [Rapport d'orientation budgétaire 2017](#)
- [Présentation du budget 2017](#)
- [Délibération BP 2017](#)
- [Présentation du compte administratif 2017](#)
- [Délibération CA 2017](#)

Exercice 2016

- [Présentation du compte administratif 2016](#)
- [Délibération CA 2016](#)

Documents

[Plaquette Permanences CCAS.pdf](#)

Kontakt

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01